

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00299

**GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ HORS CONTRAT DE VILLE -
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE CHAGNON ET
LA TOUR-EN-JAREZ**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D202400299I0

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE HORS CONTRAT DE VILLE - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE CHAGNON ET LA TOUR-EN-JAREZ

Les solidarités actives et la justice sociale comptent parmi les objectifs prioritaires de Saint-Etienne Métropole. A ce titre, la Métropole agit pour accompagner les plus fragiles, réduire les inégalités sociales et territoriales et prévenir et lutter contre la pauvreté. Cette stratégie de cohésion sociale doit favoriser l'accès à l'insertion et l'emploi, lutter contre le non-recours aux droits et organiser la transition écologique de manière solidaire.

Aussi, afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie, de développer le lien social et d'impliquer les habitants dans la préservation de leur environnement, le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), piloté par la Métropole intervient désormais sur l'ensemble du territoire métropolitain pour répondre aux objectifs inscrits dans le Contrat de Ville « Quartiers 2030 » et dans le Contrat Local de Solidarité 2024-2027 qui ont été adoptés lors du Conseil Métropolitain le 28 mars 2024.

La GUSP se définit comme « l'ensemble des actes contribuant au bon fonctionnement d'un quartier et à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants ».

Deux communes ont présenté des projets au titre de la GUSP :

- la commune de Chagnon pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel de détente, pour un montant total de 68 154 €, et une sollicitation de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 13 591 € ;
- la commune de La Tour-en-Jarez pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel, pour un montant total de 43 067 €, et une sollicitation de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 15 000 €.

Les projets de convention avec les communes sont joints au présent rapport.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets des communes de Chagnon et de La Tour-en-Jarez ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole sous forme de fonds de concours, en crédits d'investissement, pour un montant de 13 591 € pour la commune de Chagnon et de 15 000 € pour la commune de La Tour-en-Jarez ;**
- **approuve la convention à intervenir avec la commune de Chagnon et la convention à intervenir avec la commune de La Tour-en-Jarez ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions et à signer tous les actes afférents ;
- les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204, destination GUSPC, du budget cohésion sociale 2024 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE